

Commune :  
HYMONT (246)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 242 U  
Document vérifié et numéroté le 07/07/2023  
A Epinal  
Par LAURENT Marion  
Inspectrice  
Signé

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZA  
Feuille(s) : 000 ZA 01  
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 07/07/2023  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par GEOFIT (2)  
Réf. : ACTE DOSSIER ZA67  
Le 24/05/2023

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

